

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le trente septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques .

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène), ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra représentant M. BULTEL Jean-Pierre, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean Michel, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane, BULTEL Jean Pierre représenté par Mme REYNAUD Sandra, GAMBAUDO Georges et M. NICOLAS Yves représenté par M. CRAPSKY Bernard.

OBJET : SERVICE ANNEXE SKI : BAIL DE LOCATION DU LOCAL DE LA CAISSE DES REMONTEES MECANIKES DE LA STATION DE SKI DE SAINTE-ANNE LA CONDAMINE.

CONSIDERANT que la CCVU a conclu avec Monsieur Serge SAILLEY, le 13/11/1995, un bail commercial pour la location d'un local de 28m2 sis à Sainte-Anne destiné à recevoir la caisse des remontées mécaniques et le bureau du directeur ainsi qu'une partie de la parcelle jouxtant ledit local pour une superficie d'environ 50 m2.

Considérant que le preneur (la CCVU) est resté en place et que le bail commercial initial s'est tacitement prolongé,

CONSIDERANT que les parties ont décidé de résilier à l'amiable le bail initial

CONSIDERANT que dans l'attente de pouvoir disposer des nouveaux locaux aménagés par la commune de La Condamine, la CCVU et M. SAILLEY proposent de conclure un bail de droit civil d'un an renouvelable tacitement.

Vu le projet de bail de droit civil ci-annexé,

Sur proposition du Vice-Président délégué au ski,

Le Conseil de Communauté

Après délibéré

A l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de résilier le bail commercial conclu le 13/11/1995 avec M. Serge SAILLEY,
- **APPROUVE** les termes du bail de droit civil à passer avec Monsieur Serge SAILLEY pour une durée **d'un an** renouvelable par tacite reconduction, à compter du **1^{er} octobre 2016**,
- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature dudit bail,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits, chaque année, au budget annexe ski - section fonctionnement dépenses – chapitre 011 – article 6132

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
Jacques MARTIN.

← Séance du 30 septembre 2016